

Nº 00 033

## ARRETÉ DU MAIRE DU 20 MARS 2025

« Défilé Conscrits classe en 5 »

Nous, Maire de la Commune de CRÊCHES SUR SAÔNE;

VU le Code de la Route et notamment l'article R.225;

VU le Code des Communes et notamment les articles L.131-1 à L. 131-4;

VU l'article R 25-15ème du Code Pénal;

VU l'arrêté interministériel du 8 octobre 1963 portant sur le règlement général de circulation ;

VU le tracé de l'association Interclasse en 5 en date du 19 mars 2025 ;

CONSIDERANT le tracé proposé par l'association Interclasse en 5, approuvé par le Département et la Préfecture de Saône-et-Loire

CONSIDERANT qu'afin de permettre à l'organisation de l'interclasse en 5 de pouvoir procéder au défilé, la circulation et le stationnement sur le parcours et l'itinéraire seront règlementés comme suit.

## ARRÊTE

Généralité

Article 1er: Le présent arrêté ne prendra effet qu'après accord officiel du service territorial d'aménagement du Mâconnais, Direction des Routes et des Infrastructures de Saône-et-Loire.

Circulation et Stationnements

Article 2: En vue du préparatif du parcours du défilé de l'Interclasse en 5, les rues suivantes seront interdites au stationnement et à la circulation le dimanche 20 avril 2025 de 08h00 à 14h00 :

- Rue de la Gare RD89 du carrefour avec la RD31 et le carrefour du pont des Bergers RD89E,
- Carrefour : RD89 rue de la Gare, RD89E rue de la Brançionne, rue de l'Église,
- Rue de l'Église,

Restriction de circulation :

Article 3: Les rues suivantes seront barrées aux carrefours sur l'itinéraire au passage du défilé avec :

- Impasse du clos Magnin /RD89
- RD31 (carrefour de la Bellevue Est) /RD89

- Rue de l'Église /RD906

- Rue de l'Église /RD89<sub>E</sub>
- Rte des Bergers /RD89<sub>E</sub>/RD89

<u>Article 4</u>: La réouverte à la circulation se fera à partir du passage de la voiture balai des organisateurs.

Article 5: Un dévoiement pourra être proposée aux usagers voulant emprunter ces voies.

- Rte des bergers, rue de Savys, Rue des Crêts, RD31, depuis les entrées Nord
- RD31, rue des Crêts, rue de Savys, Rte des Bergers, depuis la RD31

Mise en œuvre :

Article 6: Des barrières et panneaux signalétiques seront prépositionnés par les Services Techniques de la commune.

<u>Article 7</u>: La réouverture des rues précitées se fera progressivement après le passage du véhicule balai fermant la course.

Application:

Article 8 : L'accès des services sanitaires et de sécurité sera conservé.

<u>Article 9</u>: Les services de la Gendarmerie Nationale, la Police Municipale de Crêches, le STA, les Services Techniques de la Commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Légalité

<u>Article 10</u>: Le Maire de la commune certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet à un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de Dijon, suivant les modalités mentionnées au code général des collectivités territoriales.

FAIT à CRÊCHES-SUR-SAÔNE,

Le Maire

Michel BERTHET

**Destinataires**:

- Préfecture Mâcon - STA Mâconnais

+STA Mácon +SDIS 71

Gendarmerie Groupement GGD71
Organisation (Interclasse en 5)



## Demande de Permission de voirie

STA D'AUTUN/LE CREUSOT STA DU CHALONNAIS 42 rue de l'Yser - BP 92 2 Route du Loup Poutet, BP 7 71206 LE CREUSOT Cedex 71390 BUXY **☎** 0385730310 - **曇** 0385730929 **☎** 0385949550 - **曇** 0385949551 sta.autun-lecreusot@cg71.fr sta.chalonnais@cg71.fr STA DU CHAROLAIS/BRIONNAIS STA DU LOUHANNAIS 5 route de Lugny 86 Route de Sens. BP 1 71120 CHAROLLES 71330 SAINT-GERMAIN-DU-BOIS **☎** 0385880180 - **曇** 0385880192 **☎** 0385720285 - **曇** 0385724671 sta.charolais-brionnais@cq71.fr Sta.louhannais@cg71.fr STA DU MACONNAIS Z.A. du Pré Saint-Germain, BP 51 71250 CLUNY

**☎** 0385591555 - 墨 0385590267 - sta.maconnais@cg71.fr

Règlement départemental de voirie consultable sur internet : www.saoneetloire71.fr

Coordonnées du bénéficiaire : Raison sociale ou nom du bénéficiaire : mairie CRECHES SUR SAONE Si personne morale, nom de la personne à contacter : Adresse : 1 place de la mairie			
		Code Postal :71680 Ville : CRECHES SUR SAONE	
		Tél : 03 85 36 57 90 Mail	
		Désignation du représentant éventuel du bénéficiaire (entreprise, bureau d'études):	
Nom de la personne à contacte	r:M. LE MAIRE		
Adresse:			
Code Postal : Ville :			
Tél: Ma	il : m.berthet@creches-sur-saone.com		
Localisation/ Désignation cadastrale :			
Commune :Crêches sur Saône Parcelle cadastrée section			
Nom de la voie/rue Lieu-dit :			
RD n° 89 et 89E			
Arrêté de circulation à solli	citer : agglomération		
	hors agglomération		
Avis du maire à solliciter systématiquement si votre projet est situé en agglomération			
Objet de la demande :			
Travaux divers :			
□ pose de bordures □ création de trottoirs	☐ ralentisseurs/plateaux traversants ☐ cheminement piéton		
☐ busage de fossé	autres (à préciser) : Défilé des conscrits, fermetures		
ponctuelles de voies RD89, F	₹D89E		

TRACÉ DU DÉFILÉ DES CONSCRITS

ITINÉRAIRE DE DÉVOIEMENT

SIGNALEUR

